

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>TRANSFERT DES BIENS DEDIES AU SERVICE ENVIRONNEMENT, DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET « DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 27 Votants : 34 Délib. n°2- 13/12/2022</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Comeilla de la Rivière, Glorianes, Ile sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mardi 06 décembre 2022

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PETIT Vivien (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal(T).

Absents excusés : BIANCHINI Marc (T), DRAGUÉ Céline (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), POUDADE Danielle (T),

Absents ayant donné pouvoir : BOHER Monique (T) à NOGUES Dominique (T), BONACAZE Benoit (T) à BOTEBOL Claudine (T), ESCALAIS-VERGNETTES) à GARSAU Jacques (T), FORASTE Guy (T) à PETIT Vivien (T), PARRILLA Jérôme (T) à DOMENECH Alain (T), VIDAL Sylvie (T) à BURGHOFFER William (T), VILA Patrice (T) à BARNOLE Catherine (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2 en date du 24 février 2022, relative à la création et l'adoption des statuts du Conseil d'exploitation « déchets ménagers et assimilés »,

VU la création d'un budget annexe dédié au service de gestion des déchets ménagers et assimilés, s'agissant d'un service public à caractère administratif le 01/01/2022 par délibération n° 03 en date du 29/09/2021,

VU le vote du budget « déchets ménagers et assimilés » par délibération n°16d en date du 13 avril 2022.

CONSIDERANT que la Communauté de communes doit aujourd'hui basculer le patrimoine (actif et passif) du service Environnement figurant jusqu'à présent sur le budget principal, vers le budget « déchets ménagers et assimilés ».

CONSIDERANT qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser ce transfert du budget principal vers le budget « déchets ménagers et assimilés ».

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

AUTORISE le transfert du patrimoine (actif et passif) du service Environnement, du budget principal vers le budget « déchets ménagers et assimilés »

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président
William BURGHOFFER**